

## Informations de base

INI - Procédure d'initiative

2020/2013(INI)

Procédure terminée

Intelligence artificielle: questions relatives à l'interprétation et l'application du droit international dans la mesure où l'Union est concernée dans les domaines des utilisations civiles et militaires et à l'autorité de l'État en dehors du champ d'application de la justice pénale

Sujet

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique